

→ 3,6 milliards pour Dumbéa!

C'est signé! Le mois dernier, au haussariat, l'État et les collectivités calédoniennes ont ouvert une nouvelle période contractuelle sur des projets d'envergure. Un partenariat indispensable au développement des communes et, en particulier de Dumbéa avec une enveloppe en augmentation significative, à la hauteur des enjeux de la ville.



Les contrats d'agglomération permettent à l'État et à la province d'accompagner les collectivités locales en assurant une continuité de l'action publique et en soutenant des politiques prioritaires, tant pour la Nouvelle-Calédonie que pour les communes. Au terme du contrat d'agglomération 2006-2010, une nouvelle période contractuelle s'est ouverte, en mars dernier, avec la signature au haut-commissariat des contrats de développement pour la période 2011-2015.

Une enveloppe plus importante pour Dumbéa

Pour Dumbéa, le nouveau contrat d'agglomération bénéficie d'une enveloppe plus importante, puisqu'elle se monte à près de 3,6 milliards contre 2,9 milliards pour le précédent. Le maire a tenu à remercier ses homologues pour les choix faits au bénéfice de la commune et dans l'intérêt du Grand Nouméa, puisque l'enveloppe générale du contrat de développement reste globalement identique à celle de la précédente période, alors que celle de Dumbéa progresse.

Ces fonds vont permettre à la commune d'engager des investissements importants pour l'amélioration des services à ses administrés. Elle disposera notamment de recettes pour mettre en œuvre ses schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement, en faisant par exemple de Dumbéa la ville la mieux assainie de Nouvelle-Calédonie.

Ce contrat permettra également d'accompagner la croissance urbaine de la ville tout en continuant de combler le retard d'équipement de certains quartiers tant en matière sportive que culturelle, de loisirs ou scolaire. De plus, une enveloppe de 640 millions sera consacrée à la mise en œuvre d'actions spécifiques du contrat local de sécurité afin de prévenir la délinquance et 125 millions seront destinés à la lutte contre l'exclusion sur la commune, pour les cinq prochaines années.

→ Renforcer l'intercommunalité

Lors de la signature des contrats d'agglomération, le maire de Dumbéa, président du syndicat intercommunal du Grand Nouméa, a insisté sur les possibilités offertes par ces contrats de renforcer l'intercommunalité. En effet, certains dossiers dépassent le cadre communal et leur gestion doit se faire à l'échelle de l'agglomération (transports, déchets, etc.).

L'avenir du Grand Nouméa

L'intercommunalité est l'avenir des villes. Pour les administrés, les communes forment déjà le vaste territoire de vie du Grand Nouméa. La gestion des frontières et des dossiers doit donc progresser en ce sens, dans un avenir commun et solidaire.

Le contrat d'agglomération permettra notamment au nouveau syndicat mixte des transports urbains d'améliorer les services et les infrastructures de transport en répondant de façon plus adéquate aux besoins des administrés. Des actions significatives pour les Dumbéens vont ainsi être mises en œuvre. Il est prévu la création d'un transport en commun en site propre, c'est-à-dire un transport en commun destiné à emprunter une voie qui lui sera entièrement réservée. Cette mesure devrait, notamment, apporter une réponse aux problèmes quotidiens d'embouteillages qui polluent la vie des administrés du Grand Nouméa.

→ Chikungunya : appel à la vigilance !

Au 1er avril, plusieurs cas de chikungunya ont récemment été identifiés dans l'agglomération, portant à six le nombre de cas déclarés sur l'ensemble du territoire et à deux celui de cas dits « autochtones ». La DASS-NC (Direction des Affaires Sanitaires et Sociales) a rapidement donné l'alerte. Les agents municipaux de la cellule hygiène et santé publique se sont immédiatement mobilisés sur les lieux où des cas suspects ont été identifiés pour effectuer une « zone de frappe ». En effet, cette opération a deux objectifs : d'abord, réduire à titre préventif la population de moustiques en pratiquant des épandages d'insecticide durant trois jours, ensuite, alerter et sensibiliser la population riveraine sur les dangers encourus.

Détruire les gîtes larvaires

Au cours de ces interventions, de nombreux gîtes larvaires ont été détruits. Les sous-pots, les récipients, les boutures, les pneus... laissés sans entretien sont encore trop largement présents dans les jardins. Ces objets favorisent la prolifération du moustique de type *Aedes aegypti*, véritable ennemi public puisque à l'origine de la transmission des virus du chikungunya et de la dengue en Nouvelle-Calédonie. Si, pour l'instant, aucun nouveau cas n'a été signalé, la vigilance reste, cependant, la règle et doit être maintenue par toutes et tous !



→ Quels sont les signes de la maladie ?

Les symptômes de la maladie sont multiples, il peut s'agir d'une fièvre qui apparaît brutalement, de douleurs musculaires, de douleurs articulaires intenses aux poignets, aux chevilles ou aux phalanges, de maux de tête, de plaques rouges qui apparaissent sur la peau, de saignements du nez ou des gencives, ou encore de démangeaisons sous les pieds. Dans tous les cas, dès l'apparition brutale de fièvre, accompagnée ou non de douleurs articulaires ou de maux de tête. il est fortement recommandé de consulter un médecin mais aussi de se protéger contre de nouvelles pigûres qui pourraient engendrer la contamination de nouveaux moustiques.

→ Comment se répand le virus du chikungunya ?

En Nouvelle-Calédonie, ce virus est véhiculé par un moustique de type *Aedes aegypti*, le même qui transmet la dengue. La transmission du virus se fait d'une personne à une autre personne par l'intermédiaire d'un moustique femelle infecté. Lorsqu'une personne déjà infectée se fait piquer par un moustique, celui-ci prélève le sang contenant le virus, ce virus se multiplie dans le moustique, lequel pourra dès lors le transmettre à d'autres victimes. Une personne porteuse du virus peut contaminer les moustiques pendant environ sept jours après le début des premiers signes cliniques.

→ Agir pour se protéger!

Les moustiques qui transmettent le virus piquent le jour et surtout en fin de journée. Ils vivent et se reproduisent autour et à l'intérieur des maisons et opèrent sur un rayon de 50 à 150 mètres autour de leur gîte. Il est donc impératif de détruire les gîtes larvaires chez soi une fois par semaine en nettoyant tout ce qui peut contenir les eaux de pluie, d'arrosage ou de stockage.

La transmission de la maladie se faisant d'un individu à l'autre par l'intermédiaire d'un moustique infecté, une personne malade doit utiliser tous les moyens disponibles de protection individuelle afin d'éviter de se faire piquer par un moustique qui pourrait alors transmettre le virus à son entourage. Ainsi, pendant au moins sept jours après le début des symptômes, les personnes malades doivent utiliser régulièrement des répulsifs cutanés, porter des vêtements longs, amples et de couleur claire, utiliser des moustiquaires imprégnées d'un insecticide, installer des diffuseurs électriques et des serpentins à l'extérieur.

Un lien utile pour toute information: http://www.dass.gouv.nc.

→ Journée du petit enfant à la médiathèque

Le jeudi 5 mai, une journée du petit enfant sera organisée par le CCAS, en partenariat avec la médiathèque de Dumbéa. Elle se déroulera à la médiathèque, de 15h à 18h.

Cette manifestation a pour but d'entretenir et de favoriser les liens entre les enfants, les parents et les structures de garde de la commune. Ainsi, tous les enfants gardés, soit au sein des garderies agréées de la commune, soit par les assistantes maternelles du réseau d'assistantes maternelles (RAM), sont invités à cet après-midi récréatif ainsi que leurs nounous et les responsables de garderie. À cette occasion, les enfants, qui devront être accompagnés d'au moins un de leurs parents, pourront participer à des ateliers de maquillage, à des jeux et, bien sûr, partager un excellent goûter...

→ Les femmes de Dumbéa en visite à Farino



Dans le cadre des festivités organisées autour de la Journée de la femme, courant mars, une délégation de femmes de Dumbéa, accompagnée du club de Harley Davidson, s'est rendue au 3° marché de Farino de l'année, où le bambou était à l'honneur. Cette sortie a permis à des personnes, d'horizons très divers, de passer ensemble un moment agréable et convivial. Le midi, les participants ont partagé un repas chez Mamie Fogliani, suivi d'un tour du village et d'une promenade dans le parc des Grandes Fougères.

→ Des lits médicalisés à domicile



Début février, six personnes âgées et malades de la commune ont reçu à leur domicile, livré par les services techniques de la mairie, un lit médicalisé. Cette aide précieuse a pu leur être apportée grâce à un don du CHT, à la participation du club de services Inner Wheel et du CCAS de Dumbéa.

→ Se défendre face au démarchage à domicile

En mars dernier, des représentants de la direction des affaires économiques (DAE) ont animé deux temps d'information sur le démarchage à domicile. Une trentaine de participants ont bénéficié de ces réunions qui se sont déroulées dans les maisons de quartier. Désormais, ces personnes sauront faire les bons choix et mieux se défendre lors du passage d'un représentant à leur domicile...





→ Un nouveau bureau pour Dumbéa Handicap

Président : lahouari Bouhout Vice-présidente : Mireille Leu Trésorière : Anita Basquin

Trésorière adjointe : Yvonne Halagahu Secrétaire : Laurence Acitino Secrétaire adjointe : Leticia Kouimpi

→ TNT : les aides financières désormais disponibles

Les aides pour les frais occasionnés par les modifications techniques obligatoires nécessaires à la réception de la télévision numérique terrestre (adaptateur, antenne, intervention technique...) sont désormais disponibles.

Ainsi, un foyer, dont les revenus sont inférieurs à 2,2 millions de francs par an pourra recevoir une aide de 8 400 F pour l'achat de son adaptateur ou de son nouveau téléviseur, et 5 400 F si ses revenus annuels sont compris entre 2,2 et 4,6 millions.

Également attribuée sur des critères de ressources, l'aide à l'antenne s'élève à 14 300F pour l'adaptation, la réorientation ou le remplacement d'une antenne râteau.

Sans conditions de ressources, une aide à la continuité de la réception de 29 800 F maximum est accordée aux foyers qui ne peuvent recevoir la TNT qu'au moyen d'une parabole après l'arrêt de la diffusion hertzienne, prévue fin septembre prochain. Toutes ces aides sont cumulables. Elles pourront être réclamées jusqu'à fin mars 2012.

Les démarches :

Pour se faire rembourser, il faudra remplir un formulaire, disponible soit à la mairie de Dumbéa, soit au CCAS, ou encore téléchargeable sur le site internet : http://outremer.tousaunumerique.fr.

Pour vérifier si vous pouvez bénéficier de ces aides, appelez le 260 200 (prix d'un appel local), du lundi au vendredi de 8h à 11h et de 14h à 16h.

Le CCAS a été désigné comme référent de la TNT pour la ville de Dumbéa. Il est à votre disposition afin de vous informer et de vous guider dans ces démarches. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez également contacter le 45 55 00, ou par mail : ccas@mairie-dumbea.nc.

→ Une aide pour les veuves d'anciens combattants

Afin de venir en aide aux veuves d'anciens combattants, l'Office national des anciens combattants et des victimes de guerre a mis en place, depuis le 1er janvier, une allocation différentielle au conjoint survivant.

Pour bénéficier de cette aide, il faut :

- être veuve ou veuf d'une personne titulaire de la carte du combattant,
 - ou bénéficiant du témoignage de reconnaissance de la Nation,
 - ou bénéficiaire d'une pension militaire d'invalidité ;
- être âgé d'au moins 60 ans au moment de la demande ;
- justifier de ressources mensuelles inférieures à 97 494 F CFP
- justifier d'une résidence régulière et continue en Nouvelle-Calédonie.

Pour tout renseignement ou pour le retrait du dossier de demande d'allocation, contactez le service de l'Office national des anciens combattants de Nouvelle-Calédonie au 52 bis, avenue du Maréchal-Foch, 98846 Nouméa Cedex, ou par téléphone, au 27 28 77, ou encore par mail, à l'adresse suivante : oacv.ncanl.nc.





→ Demandez le programme!

→ Sur le podium, des cérémonies, des danses et des concerts

Samedi 23 avril

- 9h30 : ouverture du site au public.
- 10h : ouverture officielle de la fête de la ville, cérémonie d'accueil des délégations et échanges des cadeaux.
- 10h20 : Toa Huhina (danses et percussions traditionnelles marquisiennes).
- 11h 11h25 : Té Mono Roa (danse tahitienne).
- 11h40 12h : chorale de la paroisse protestante.
- 12h : présentation et dégustation du Ma'a.
- 12h20 12h55 : Upa Rau Nui (danse tahitienne).
- 13h10 13h40 : Etienne Patia (musique polynésienne).
- 13h55 14h25 : Mindjé (reggae raga kanéka).
- 14h40 15h10 : Yvalevos (musique traditionnelle).
- 15h25 15h55 : String band (musique du Vanuatu).
- 16h15 16h45 : Macelo (kanéka reggae).
- 17h05 17h35 : Fakamanatu (musique wallisienne).
- 17h55 18h25 : Tau Alofa (variétés, musique traditionnelle wallisienne et futunienne).
- 18h35 18h55 : Toa Huhina (danses et percussions traditionnelles marquisiennes).

Dimanche 24 avril

- 9h : accueil du public par la troupe marquisienne Toa Huhina.
- 9h40 : ouverture officielle de la journée.
- 10h : Yamakasi (acrobates urbains).
- 10h20 : arrivée des cuisiniers.
- 10h30 : Capoeira Caledonia.
- 11h : préparation de l'omelette.
- 11h10 : Matarava (danse polynésienne).
- 11h40 : Toa Huhina (danses et percussions traditionnelles marquisiennes).
- 12h : dégustation de l'omelette... bon appétit !
- 12h30 12h55 : Matakiterangui Uka (danse de l'île de Pâques).
- 13h10 13h40 : Black mystic (reggae ragga kanéka).
- 13h50 14h10 : KTO Star (danse moderne).
- 14h30 15h : System X (reggae kanéka).
- 15h20 16h10 : Simply Roots (reggae roots funk).
- 16h30 17h : Skiian (variété rock).
- 17h20 17h50 : Domino (rock).
- 17h50 : danse d'au-revoir, par la troupe Toa Huhina.

→ Côté sport, honneur aux pratiques traditionnelles tahitiennes

Samedi 23 avril

- 10h30 12h : atelier d'initiation au Va'a.
- 13h30 15h : démonstration de décorticage de cocos.
- 15h 16h : atelier d'initiation au décorticage de cocos.
- 16h30 18h : démonstration de lever de pierre

Dimanche 24 avril

• 9h30 - 11h : course des porteurs de fruits.

→ Sous le Chapitô, des spectacles à apprécier en famille

Samedi 23 avril

- 13h30 : Chico et Pépita (clowns).
- 15h30 : Chico et Pépita (clowns).

Dimanche 24 avril

- 13h30 : La Sorcière Ratatouille (théâtre de marionnettes).
- 16h : Les deux Lézards (contes).

→ Espace famille

Samedi 23 avril et dimanche 24 avril

- Un espace lecture en continu (médiathèque).
- Le Ludobus (jeux de société en famille).
- Les ateliers graff.
- Les ateliers d'arts plastiques
 - le matin : papiers recyclés / couleur peinture ;
 - l'après-midi : tressage bijoux / impression gravure.

Samedi 23 et dimanche 24 avril, au parc Fayard

Cette année, à l'occasion de la traditionnelle fête de la ville « L'omelette et la rivière », le parc Fayard va vibrer aux rythmes tahitiens en mettant à l'honneur la ville de Punaauia.

Une délégation de notre jumelle polynésienne sera présente pour célébrer, avec nous, vingt ans d'amitié et d'échanges : vahinés fleuries, guerriers-danseurs et musiciens des îles Marquises viendront enrichir une programmation composée des talentueux artistes de notre commune, ainsi que de nos invités.

Plats traditionnels, épreuves sportives, ateliers découvertes, animations et nombreux spectacles...

Fin avril, Dumbéa vous emmène en voyage!



Afin de fluidifier la circulation, un parking gratuit et sécurisé de 2 000 places a été prévu. Il est par conséquent formellement interdit de stationner sur la RT1 et sur l'allée des Palmiers.





La fête de la ville célèbre Punaauia

Autour de la dégustation d'un ma'a Tahiti géant (plat de fête traditionnel polynésien), offert par nos invités le samedi, et de la célèbre omelette géante prévue le dimanche, les convives sont invités à prendre part à l'une des fêtes les plus célèbres de Nouvelle-Calédonie, sur le site naturel du parc Fayard.



→ Une ambiance festive et familiale

Une très grande scène, installée pour l'événement, accueillera les danses des invités de la délégation de Punaauia, accompagnés de douze artistes marquisiens. S'y produiront également les troupes tahitiennes de Dumbéa, les groupes de musique de la commune et de nombreux autres invités.

De son côté, l'espace famille, prévu à l'ombre des grands arbres, invitera à la détente : lecture, jeux vidéo et ateliers artistiques y attendront les jeunes curieux et leurs parents.

La grande tente orange du Chapitô, installée pour la première fois sur le site du parc Fayard, présentera trois spectacles gratuits, hauts en couleur : des clowns, des marionnettes, une sorcière... et du rire assuré!

Enfin, des stands d'artisanat et d'alimentation, ainsi que de nombreux manèges, viendront compléter l'atmosphère festive de cet incontournable rendez-

Le tarif d'entrée sur le site est fixé à 100F par personne. L'entrée est gratuite pour les moins de 6 ans et les personnes en situation de handicap.

→ Vingt ans d'amitié...

En avril 1991, les villes de Dumbéa et de Punaauia, toutes deux troisièmes villes de leur territoire en nombre d'habitants, décident de s'engager ensemble dans une amitié qui va lier leurs populations respectives. Échanges et découvertes ont ponctué ce jumelage, riche autant sur le plan humain que culturel.

En témoigne cet exemple de partage de savoir-faire, l'année dernière, lorsque Tamara Dauphin, responsable des ressources humaines de la commune polynésienne, est venue effectuer, à Dumbéa, un stage d'observation sur la gestion des effectifs municipaux.

Dumbéa souhaite que cette amitié soit longue et fructueuse. La fête de la ville, « L'omelette et la rivière », en mettant à l'honneur la communauté polynésienne, a souhaité rendre hommage à cette jumelle tahitienne, avec laquelle les liens se sont avérés si précieux. D'ailleurs d'autres événements seront organisés ces prochains jours pour célébrer cet anniversaire.

Un rond-point, deux expositions et une classe

D'abord, une inauguration du rond-point « Punaauia », face à la médiathèque, est prévue le 27 avril. Pour l'occasion, la ville de Punaauia a offert à Dumbéa une sculpture monumentale, réalisée par l'artiste polynésien Tunui Salmon. Ensuite, à la médiathèque, à partir du 16 avril et jusqu'au 21 mai, une exposition sur la danse polynésienne est à l'honneur (lire aussi en page 8). Au secteur adultes, du 19 au 30 avril, une autre exposition est proposée sur la littérature polynésienne, avec la présentation de nombreux ouvrages d'auteurs de la région Pacifique.

Enfin, à l'occasion de ces vingts ans, une délégation tahitienne, forte d'une cinquantaine de personnes, se rendra à Dumbéa. Parmi elles, des danseurs et des élus de la commune ainsi qu'une dizaine d'enfants de CM1-CM2 qui rencontreront leurs camarades de l'école John-Higginson pendant plusieurs jours.

Vingt ans d'amitié, ça se fête!



Parmi les membres du conseil municipal de la Punaauia, neufs élus se rendront à Dumbéa pour les 20 ans du jumelage, dont le maire, Ronald Tumahai (au centre).



La ville de Punaauia a offert à Dumbéa une sculpture monumentale, réalisée par l'artiste polynésien Tunui Salmon. Le bloc de pierre, en basalte massif de plusieurs tonnes, représente un personnage assis tenant la conque de Punaauia.

→ Lifou, Fréjus et Port-Vila aussi



Outre Punaauia, seront présentes les communes de Lifou, de Fréjus et de Port-Vila, auxquelles Dumbéa est aussi jumelées







→ Travaux en cours



Place de Koutio : les travaux sont terminés et la réception est en cours. L'inauguration a eu lieu le 15 avril. Par décision du conseil municipal en date du 31 mars dernier, et sur proposition du maire, elle est dénommée « place du Révérend-Père Sagato ».

- Halle de Val-Suzon : après onze mois de travaux, l'inauguration de la halle est prévue courant avril.
- Maison de quartier de Katiramona : les travaux suivent leur cours pour une livraison à la rentrée 2012.
- Assainissement du lotissement Poncet 4e tranche : les travaux de la 3e tranche rue du Centre et rue de l'Alizé avaient été réceptionnés en août 2010. Des travaux supplémentaires à proximité du collège de Katiramona sont prévus à partir du mois de mai.
- Réservoir SOCAFIM : les essais d'étanchéité vont démarrer. La mise en service du nouveau réservoir est prévue en avril.
- Salle des arts martiaux : la 2e tranche des travaux se poursuit pour une livraison au mois de mai afin que la salle soit opérationnelle pour les Jeux du Pacifique.

- Rénovation du centre culturel de Dumbéa : les marchés de travaux pour la mise aux normes de la grande salle et la transformation de l'ancien poste de police en atelier d'arts plastiques ont été attribués. Les travaux devraient démarrer très prochainement.
- Salle omnisports de Koutio : les fondations par pieux sont terminées et les travaux de gros œuvre ont démarré. La livraison est prévue en deux phases : la partie beach-volley sera opérationnelle pour les Jeux du Pacifique, la salle complète sera livrée à la fin de l'année.



- Plateau sportif de Jacarandas : les travaux ont démarré en janvier et le chantier sera livré en juin prochain.
- Centre aquatique régional de Dumbéa : la réception de l'équipement sera faite à l'issue d'une ultime vidange du bassin en mai. Cependant les nageurs commencent déjà à s'y entraîner.
- Aménagement du rondpoint de Punaauia: les travaux ont démarré en mars. L'inauguration aura lieu lors de la fête de la ville, à l'occasion des vingt ans de jumelage avec Punaauia (lire pages



→ **Urbanisme**

Pour se raccorder à l'égout collectif

Rappelons qu'une redevance de raccordement à l'égout est en vigueur sur la commune.

Cette redevance est à la charge de tout propriétaire ou de tout lotisseur, pour les immeubles ou maisons édifiés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte, auquel leurs biens doivent être raccordés.

Le montant de cette redevance est fixé comme

- immeubles ou maisons à usage exclusif **d'habitation :** 2 000F/m² de SHON (surface hors œuvre nette) fiscale
- autres immeubles : 55 000F par équivalent habitant.

La redevance devra être payée avant raccordement au réseau collectif d'assainissement et avant l'obtention de la conformité d'assainissement.



Ramassage des déchets verts et des encombrants

Cyclone, retards et changement de prestataire

La Ville tient à s'excuser auprès des administrés pour les nombreux retards qui ont été constatés dans l'entretien des espaces verts, l'enlèvement des déchets verts ou des encombrants depuis le passage du cyclone Vania.

En effet, alors que services municipaux déployaient des efforts supplémentaires remarquables afin de réduire rapidement les séquelles du passage du cyclone, la Ville a également dû faire face à la défaillance de plusieurs prestataires privés, sous contrats avec la Ville et totalement incapables d'honorer leurs engagements. Cela a conduit

la municipalité à rompre immédiatement certains contrats, tout en veillant au strict respect des règles et délais imposés par le code des marchés publics.

Le temps que de nouvelles entreprises soient ainsi désignées et s'attachent à rattraper le retard, un certain délai a pu paraître préjudiciable à la propreté urbaine de certains quartiers que la Ville a tenté de minimiser au maximum. La situation est désormais revenue à la normale, à la grande satisfaction de tous.

→ Respectez les dates!

Le ramassage des encombrants est effectué 2 fois par an pour chaque secteur. Le volume est limité à 1 m³ par lot. Le dépôt des encombrants doit se faire le samedi, aux dates indiquées ci-dessous. Le ramassage est, quant à lui, effectué les deux semaines suivantes.

Déchets verts

(Déchets d'origine végétale, issus d'élagages, de tailles de haies, des cours et des jardins)

Le ramassage des déchets verts est · Secteur 3 : effectué **4 fois par an** pour chaque secteur. Le volume est limité à 1 m³ par lot. Le dépôt des déchets verts doit se faire le Dates de dépôt des déchets verts : samedi, aux dates indiquées ci-dessous. Le ramassage est, quant à lui, effectué les Périodes de ramassage des déchets verts : deux semaines suivantes.

· Secteur 1 :

Katiramona-Poncet, Jardins de Kati, Boutan, • Secteur 4 : Nondoué, Chabert, Couvelée, Calvaire, Pointe à la Luzerne.

Dates de **dépôt** des déchets verts : 2 juillet, 1er octobre.

Périodes de ramassage des déchets verts : du 4 au 13 juillet, du 3 au 14 octobre.

· Secteur 2:

Pinèdes, RT1, Horizons, Cycas, Alamandas, Douvier-Renard, Assen-Aïda, Berton.

Dates de **dépôt** des déchets verts : 16 avril, 16 juillet, 15 octobre.

Périodes de **ramassage** des déchets verts : du 18 au 29 avril, du 18 au 29 juillet, du 17 au 28 octobre.

1^{er} secteur, Jacarandas 1.

30 avril, 30 juillet, 29 octobre.

du 2 au 13 mai, du 1er au 12 août, du 31 octobre au 10 novembre.

Jacarandas 2, Secal.

Dates de dépôt des déchets verts : 14 mai, 13 août, 12 novembre.

Périodes de ramassage des déchets verts : du 16 au 27 mai, du 16 au 26 août, du 14 au 25 novembre.

· Secteur 5 :

Koé, Carigou, Palmiers, Koghis, Giozzi, Gelin, FSH 2º au 6º secteur, Buttes de Koutio, Pointe à la Dorade.

> Dates de **dépôt** des déchets verts : 28 mai, 27 août, 26 novembre.

> Périodes de ramassage des déchets verts : du 30 mai au 10 juin, du 29 août au 9 septembre, du 28 novembre au 9 décembre.

Encombrants

(Textiles, électroménagers, carrosseries, tuyauteries, vélos, mobiliers...)

Le ramassage des encombrants est · Secteur 3 : effectué **2 fois par an** pour chaque secteur. Le volume est limité à 1 m³ par lot. Le dépôt des encombrants doit se faire le samedi, aux dates indiquées ci-dessous. Le ramassage est, quant à lui, effectué les deux semaines suivantes.

· Secteur 1 :

Katiramona-Poncet, Jardins de Kati, Boutan, Nondoué, Chabert, Couvelée, Calvaire, Pointe à la Luzerne.

Date de **dépôt** des encombrants : 1er octobre.

Période de **ramassage** des encombrants : du 3 au 14 octobre.

· Secteur 2:

Koé, Carigou, Palmiers, Koghis, Giozzi, Gelin, Pinèdes, RT1, Horizons, Cycas, Alamandas, Douvier-Renard, Assen-Aïda, Berton.

Dates de **dépôt** des encombrants : 16 avril, 15 octobre.

Périodes de ramassage des encombrants : du 18 au 29 avril, du 17 au 28 octobre.

1er secteur, Jacarandas 1.

Dates de **dépôt** des encombrants : 30 avril, 29 octobre.

Périodes de **ramassage** des encombrants : du 2 au 13 mai, du 31 octobre au 10 novembre.

· Secteur 4:

Jacarandas 2, Secal.

Dates de **dépôt** des encombrants : 14 mai, 12 novembre.

Périodes de **ramassage** des encombrants : du 16 au 27 mai, du 14 au 25 novembre.

FSH 2° au 6° secteur, Buttes de Koutio, Pointe à la Dorade.

Dates de **dépôt** des encombrants : 28 mai, 26 novembre.

Périodes de **ramassage** des encombrants : du 30 mai au 10 juin, du 28 novembre

→ Le centre Guy-Verlaguet



Début mars, le nouveau centre aquatique régional a été baptisé Guy-Verlaguet, en hommage à l'ancien président de la ligue calédonienne de natation et grande figure de la discipline. Pour l'occasion, la piscine a ouvert ses portes à près de 600 enfants, venus visiter et tester le nouvel équipement sportif.

Les nageurs, quant à eux, ont déjà commencé à s'entraîner. Environ

160 sportifs ont participé courant mars à des épreuves de sélection pour NC2011. Le centre également accueilli. à la fin du mois dernier, une compétition de water-polo. La ligue de natation de Nouvelle-Calédonie se réjouit de cette nouvelle installation sportive d'envergure pour la ville et pour la Nouvelle-Calédonie.



→ Et aussi...

Le rugby prend de l'ampleur au parc des sports de Koutio, avec une nouveauté : l'URCD a mis en place, en partenariat avec les maisons de quartier, un transport des jeunes afin de leur permettre de se rendre à l'école de rugby.

Le golf a souffert du cyclone Vania et des intempéries. Un nouvel agent de développement est arrivé le 1er avril et des premiers travaux sont programmés cette année.

→ Karaté

Mi-mars, a eu lieu à Auteuil le Trophée des Iles. Les sportifs étaient nombreux et, parmi eux, se sont distingués de jeunes karatékas, sans nul doute les champions calédoniens de demain.



→ Danser à Dumbéa

La Ville de Dumbéa met à la disposition des associations de danse la salle Parquet, située au 24, avenue d'Auteuil. Une belle occasion pour venir s'initier à la pratique de la danse... sous toutes ses formes.



• Danse classique, moderne, éveil, avec Fabienne Pélissier, tél. 96 69 82.

Le mardi, de 16h à 18h30. Le mercredi, de 18h à 19h30. Le jeudi, de 16h à 17h30.

Le vendredi, de 16h à 18h30.

• Danses de l'île de Pâques, avec l'association Matakiterangi, tél. 86 46 67 ou 43 67 71.

Le lundi, de 18h30 à 21h. Le jeudi, de 18h30 à 21h.

• Danse orientale, avec l'association Balafon, tél. 94 22 20 (Sassia). Le mardi, de 18h30 à 20h. Le mercredi, de 16h à 18h.

• Danse polynésienne, avec l'association Te Mono Roa, tél. 94 57 47 ou 83 88 17.

Le mardi, de 20h à 21h. Le samedi, de 13h à 15h.

• Danse polynésienne, avec l'association Heiariki, tél. 79 65 90 (Miriama).

Le mercredi, de 13h à 16h.

• Danse polynésienne, avec l'association Matareva, tél. 76 43 35. Le mercredi, de 19h30 à 21h. Le samedi, de 15h à 18h.

• Danse polynésienne, avec l'association Upa Rau Nui, tél. 79 80 17 (William).

Le samedi, de 9h à 13h.

• Capoeira, avec Isabelle, tél. 87 45 75. Le vendredi, de 18h30 à 20h30.

• Gym, avec Fabienne Defaut, tél. 76 50 65. Le lundi, de 17h30 à 18h30. Le mardi, de 11h à 12h et de 12h à 13h. Le jeudi, de 12h à 13h et de 17h30 à 18h30. Le vendredi, de 10h30 à 11h30.

→ Au centre culturel de Dumbéa

Ciné-Mois

Le premier vendredi de chaque mois, retrouvez votre séance de cinéma en plein air gratuite, au parc Fayard ou en maison de quartier.

Prochains rendez-vous:

- Vendredi 6 mai au parc Fayard, à 19h.
- Vendredi 3 juin à la maison de quartier de Jacarandas, à 19h.

Atelier théâtre

Le centre culturel de Dumbéa propose des ateliers théâtre avec Natalija Stéfanovic Frangeul, de l'association Le Petit Théâtre, à l'école Les Myosotis, avenue d'Auteuil.

Ils s'adressent aux 6-12 ans et se déroulent à partir du 20 avril, hors vacances scolaires, tous les mercredis après-midi, de 13h à 15h. Renseignements et inscriptions au centre culturel, tél. 41 23 07.

Ateliers d'arts plastiques

Le centre culturel de Dumbéa propose des ateliers d'arts plastiques dans les maisons de quartier, avec Patrice Kaikilekofé et Pasilio Sionépoé. Ils se déroulent à partir du 13 avril, hors vacances scolaires.

• Pour les 13-30 ans : sculpture sur bois. Les mercredis, de 16h à 18h, à la maison de quartier de Val-Suzon.

• Pour les adultes :

Parures et bijoux océaniens. Le jeudi, de 13h à 15h, à la maison de quartier de Val-Suzon. Gravure et peinture sur verre. Le vendredi, de 13h à 15h, à la maison de quartier de Val-Suzon.

• Pour les 11-17 ans : arts plastiques. Les mercredis, de 14h à 16h, à la maison de quartier de Jacarandas.

Renseignements dans les maisons de quartier de Val-Suzon, tél. 46 46 05, de Jacarandas, tél. 46 02 76, ou au centre culturel, tél. 41 23 07.



→ À la médiathèque

Pour tous

→ Animations à l'occasion des vingt ans de jumelage entre Dumbéa et Punaauia. À partir du 16 avril jusqu'au 21 mai, venez découvrir une superbe exposition sur la danse polynésienne (histoire, costumes...).

Samedi 16 avril à 15h30, un magnifique spectacle de danse traditionnelle polynésienne vous est proposé pour clôturer la journée.

À l'occasion des festivités liées à cet anniversaire, le secteur adulte propose une **exposition sur la littérature polynésienne** et la présentation de nombreux ouvrages d'auteurs de la région Pacifique, **du 19 au 30 avril.**

- → Samedi 14 mai, un spectacle de marionnettes tout public (à partir de 3 ans) est prévu à la médiathèque : Pilotine par Christine Rigaud. Pour plus d'informations, contactez le 41 43 10.
- → « La séance du samedi ». La médiathèque propose des projections de documentaires le dernier samedi de chaque mois, de 14h à 16h.

Cette année, le thème du « Tour du monde » est à l'honneur.

- 1^{re} séance **le samedi 30 avril** avec un documentaire sur Tahiti. 2^e séance **le samedi 28 mai** et 3^e séance **le samedi 25 juin.**
- → Séance de vente d'albums et de dédicaces de musiciens locaux. Un mardi tous les deux mois, la médiathèque invite un artiste de la scène musicale locale à faire sa promotion directement et ainsi à échanger avec son public. 1^{re} séance mardi 14 juin, de 14h à 16h.



Pour les adultes

→ Accueil des seniors, 2 jeudis par mois, de 9h à 11h.

Cet accueil s'adresse uniquement aux membres des associations et des maisons de retraite de la commune. Cette année, la médiathèque propose également trois séances en extérieur qui auront lieu à la maison de retraite La Cordyline.

Au programme : lectures, écoute musicale, livres audio, livres à gros caractères, emprunts de documents... L'inscription est obligatoire pour les associations qui souhaitent bénéficier de cette animation.

→ Une nouveauté cette année, un café littéraire, le samedi 25 juin, à partir de 10h30. Le public est invité à découvrir les nouvelles acquisitions du secteur adulte et à partager ses suggestions ou ses coups de cœur littéraires, dans un esprit convivial d'échange et de partage.

Animation ouverte à tous, dans la limite des places disponibles.

→ Les coups de cœur du public

Toute l'année, la médiathèque vous propose de donner votre avis littéraire sur la sélection de livres du mois. Tous les deux mois, une sélection de livres sur un thème particulier vous est ainsi proposée. Écrivez quelques lignes sur vos lectures coups de cœur et faites-les partager au plus grand nombre...

Thème des mois de mai et juin : « La littérature portugaise et espagnole ».

Animation ouverte uniquement aux adhérents de la médiathèque de Dumbéa.

Pour les enfants

→ « La Natte qui raconte ». Une heure de conte pour rêver et jouer avec les mots, à partir de 5 ans. Tous les mercredis, à 15h (hors vacances scolaires).



Nouveauté 2011 ! Tous les mois, un conteur professionnel est invité à partager ses histoires. Pour les séances des mercredis 20 et 27 avril, la conteuse Eva Tamarono enchantera petits et grands avec ses contes et légendes venus de Polynésie. Le mercredi 11 mai, l'invitée sera Natalija Stéfanovic Frangeul. Les mercredis 18 mai et 15 juin, l'association Tapene (conteurs de Maré) sera présente, avec respectivement Alphonse Kawidrone et Déborah. Enfin, mercredi 29 juin, c'est le duo M & M (Marité et Marie) qui emmènera les jeunes spectateurs sur sa natte magique.

→ « La Natte des p'tits bouts ». Une heure d'histoires, de jeux, de comptines pour faire découvrir l'univers des livres aux plus petits (bébés de 6 à 36 mois).

Le 1^{er} mercredi du mois (les mercredis 13 avril et 4 mai), de 9h à 10h, et le 3^e samedi du mois, de 10h à 11h (les samedis 16 avril, 21 mai et 25 juin), hors vacances scolaires. Mercredi 8 juin, de 9h à 10h, La Natte des p'tits bouts laissera carte blanche à « Marie Tambouille » pour son spectacle dédié aux tout-petits.

Attention, en raison du nombre de places limité, une inscription est obligatoire.

→ « Livre, mon ami ». La médiathèque organise un grand jeu autour des dix livres en compétition. Ouvert aux 10-12 ans, ce quiz grandeur nature se déroule le mercredi de 14h à 15h, suivant le calendrier ci-dessous. À chaque séance, les enfants sont invités à tester leurs connaissances sur un des dix livres.

- 4 mai : Dans le grand bain, de Jean-Hugues Oppel
- 11 mai : L'amour en cage, de Maryvonne Rippert
- 18 mai : La tour des vents, de Michèle Bayar
- · 8 juin : Mon sorcier bien-aimé, d'Audren
- 15 juin : Qui a volé mon chien ?, de Roselyne Bertin
- 29 juin : Joyeux ornithorynque, de Cécile Chartre
- 6 juillet : La guerre des livres, d'Alain Grousset
- 20 juillet : Le baiser à moustaches, de Jean-Michel Payet
- 27 juillet : Mon petit cœur imbécile, de Xavier-Laurent Petit
- 3 août : La petite tresseuse kanak, de Yannick Prigent et Caroline Palayer

10 août : vote pour le livre préféré des jeunes participants et remise des prix autour d'un goûter.

Pour les ados

Exposition « Même pas peur du manga ». Au mois de juin, découvrez l'univers fascinant et exubérant des mangas. Enfants et parents seront ravis d'en savoir un peu plus sur la bande dessinée japonaise à succès.

→ Informations pratiques

Horaires d'ouverture

du mardi au vendredi, de 14h à 18h, le samedi, de 10h à 16h.

Les inscriptions s'effectuent les mercredis, vendredis et samedis aux horaires d'ouverture. Les documents à fournir sont les suivants :

- justificatif de domicile;
- photo d'identité;
- pièce d'identité;
- règlement de la cotisation annuelle;
- autorisation du représentant légal (pour les mineurs).

Les tarifs :

- 500 F pour les moins de 18 ans, les étudiants (sur présentation d'un justificatif) ;
- 1000 F pour les adultes.

Une nouveauté pour 2011 : l'augmentation du nombre de documents au prêt !

Par adhérent (adulte, jeune ou enfant), il est désormais possible d'emprunter : 5 livres, 3 magazines, 2 CD et 1 DVD ou 1 multimédia, pour 3 semaines !

Le renouvellement n'est possible que pour les livres.

→ Les animations de la médiathèque sont gratuites

Pour tout renseignement, contactez la médiathèque de Dumbéa, située en face du lycée du Grand Nouméa.

Tél. 41 43 10 ou contact@med-dumbea.nc

Des changements de dates ou des annulations pouvant survenir, il est conseillé de contacter la médiathèque au 41 43 10 pour confirmation du programme.

→ Numéros utiles

Mairie de Dumbéa : 41 40 00 / Fax : 41 80 40 Service des affaires générales : 41 40 00 / Fax : 41 80 40 Cellule du contrat d'agglomération : 41 40 04

Direction Administrative et Financière

Services des finances et de la solde : 41 40 00 / Fax : 41 40 09 Service élections / état civil : 41 40 07 / Fax : 43 21 94 Service informatique : 41 40 00

Service des ressources humaines : 41 40 30 / Fax : 41 64 66 Service de la vie scolaire : 41 40 30 / Fax : 41 64 66

Direction des services techniques : 41 40 06 / Fax : 41 40 03

Direction Culture, Jeunesse, Sports et Prévention Service culture et fêtes : 41 23 07 / Fax : 41 20 20 Centre culturel de Dumbéa : 41 23 07 / Fax : 41 20 20 Médiathèque municipale : 41 43 10 / Fax : 41 43 12

Service animation jeunesse (Maison de la jeunesse): 43 24 00

/ Fax : 43 24 00

Maison de quartier de Val-Suzon : 46 46 05 Maison de quartier de Jacarandas : 46 02 76 Service des sports : 41 22 26 / Fax : 43 95 28

Piscine municipale de Dumbéa : 41 24 40 / Fax : 41 22 93 Golf de Dumbéa : 41 80 00 / Fax : 41 94 47 Contrat Local Sécurité : 43 61 54

Police : 41 88 88 / Fax : 41 00 80

Centre de secours : 41 00 10 / Fax : 41 00 14

Caisse des écoles : 41 02 50 / Fax : 41 02 52

CCAS: 46 55 00 / Fax: 46 55 03

Mairie annexe de Dumbéa : 41 40 30 / 41 64 66



